



**COMMUNE D'ANGEOT**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
JEUDI 6 JUIN 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

✓ Par suite d'une convocation en date du 28 mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angéot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 6 juin 2024, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS – Anne DUPUIS – Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO – Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était excusée : Pauline DONNA.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2024 - 22**  
**DEMANDE SUBVENTION GBCA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection des trottoirs – phase3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux nécessaires
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Grand Belfort
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 7 juin 2024, et de la publication le 7 juin 2024.



**Le Maire,**  
**Michel NARDIN**